



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Création d'une application officielle de secours d'urgence par les bénévoles

Question écrite n° 41891

Texte de la question

M. Fabien Matras alerte M. le secrétaire d'État auprès des ministres de l'économie, des finances et de la relance, et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la transition numérique et des communications électroniques, sur la nécessité de créer une application téléphonique de secours d'urgence officielle. L'État dispose de l'obligation d'assurer la protection de la population civile et doit à ce titre mettre en œuvre toutes les mesures permettant de garantir une meilleure efficacité des services prodigués. Si les nombreuses évolutions apportées par le Gouvernement dans le cadre du Ségur de la santé vont dans ce sens en permettant une optimisation des soins apportés par le service hospitalier à l'ensemble des Français, il reste nécessaire pour les pouvoirs publics de continuer à s'adapter à l'émergence des nouvelles technologies afin de s'équiper des outils modernes assurant une meilleure protection de la santé des citoyens. Le rapide développement des technologies actuelles a ainsi mené certains acteurs du secteur privé à développer des applications permettant de contacter les personnes formées aux premiers secours se trouvant près d'une victime d'arrêt cardiaque pour qu'elles puissent prodiguer les premiers soins avant l'arrivée des services de secours. En effet, il ressort d'une récente étude de la Fédération française de cardiologie que 92 % des arrêts cardiaques ne bénéficiant pas d'une prise en charge immédiate entraînent le décès de la victime, chaque minute sans massage cardiaque équivalant à 10 % de chance de survie en moins (celles-ci étant quasiment nulles passé dix minutes). Si 70 % des arrêts cardiaques se réalisent devant des témoins, seulement 40 % d'entre eux effectuent les gestes qui sauvent et moins d'1 % font usage d'un défibrillateur cardiaque. Pourtant, si la victime fait l'objet d'un massage cardiaque dès les premières minutes, ce taux de survie peut augmenter de manière importante pour s'établir jusqu'à 50 %. Ainsi, il existe aujourd'hui quatre applications majeures d'origine privée permettant aux volontaires connaissant les gestes de premiers secours d'intervenir en cas de survenance d'un malaise cardiaque autour d'eux (« Sauv life », « AFPR », « Permis de Sauver » et « Staying Alive »). Cette multitude de projets démontre l'intérêt que portent les citoyens envers ces évolutions, mais leur nombre heurte cependant l'efficacité de ces applications en ne permettant pas une unification des bases de données recensant les différents volontaires qui ne sont donc pas toujours informés des malaises cardiaques survenant à proximité et ne peuvent de ce fait intervenir. Il semble ainsi opportun que l'État s'approprie cette problématique afin de permettre la mise en place d'une application unique permettant aux citoyens volontaires connaissant les gestes de premiers secours d'intervenir en cas d'accident cardiovasculaire à proximité. À cet égard, il lui demande si le Gouvernement compte prendre prochainement des mesures afin de mettre en place une application officielle de secours d'urgence.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Matras](#)

Circonscription : Var (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41891

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Transition numérique et communications électroniques](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 octobre 2021](#), page 7531

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)